

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1157_PV_RD62_FORT-DU-PLASNE

Portant permission de voirie sur une Route Départementale
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 16 septembre 2022 par laquelle Monsieur Celal DEMIR, représentant la société FIITELCOM, agissant elle-même pour le compte de **la Société ALTITUDE FIBRE 39** demeurant 13 rue Louis Rousseau – Résidence Odysée - 39000 LONS-LE-SAUNIER, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux d'implantations de quatre poteaux dans l'emprise de la Route Départementale n° 62, rue les Monnets et Grande Rue 39150 FORT-DU-PLASNE ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE FIBRE 39** le 15 avril 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD62 - commune de FORT-DU-PLASNE, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ces infrastructures comprennent l'implantation de 4 poteaux aux PR2+0328, PR2+0557, PR2+0664 et au PR4+0123.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Mode opératoire

- IMPLANTATION DE POTEAUX

En agglomération :

Les supports seront implantés à une distance minimum de 1,5 m (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 62 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 30 jours à la réception du

présent arrêté . Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 7 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 8 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier - 1 rue des Frères Lumière - 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de FORT-DU-PLASNE pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté

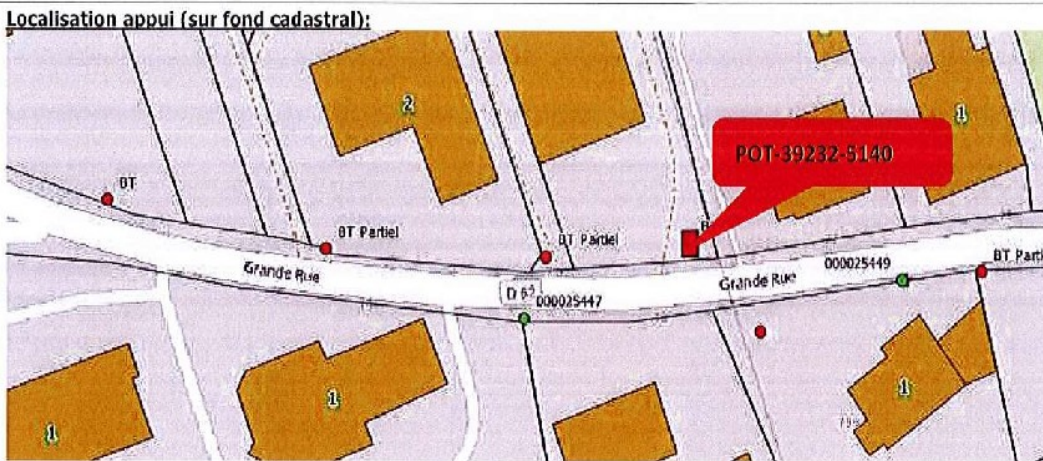


ACCORD DE PRINCIPE IMPLANTATION D'APPUI ALTITUDE FIBRE 39 – Phase PROJET/ETUDES D'EXECUTION

Date : 21-06-2022 Version : A

Référence PM : 39-157-096 NRO : 39-157

Adresse appui : 77 Grande Rue (Route Départementale 62) – Fort-du-Plasne 39232

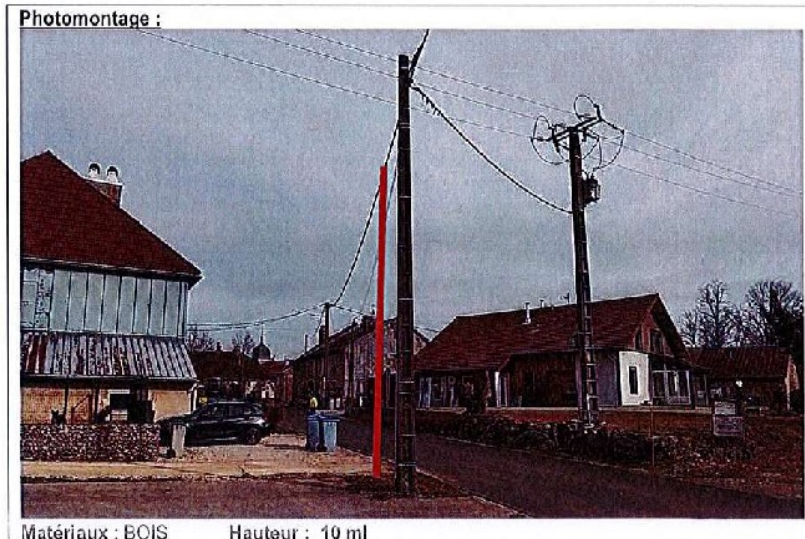


Domaine d'implantation :	Commune	Département	Autre :
Public :		X	
Privé :			

Géolocalisation : X : 928334.8 Y : 6617411.9

Largeur passage PMR :

Nécessité d'investigations complémentaires :



Accord de principe du gestionnaire de voirie :
(Cachet, signature, date)

Chouvet

Observations complémentaires : Compte-tenu des exigences fixées par ENEDIS, le poteau implanté pour la pose de la fibre sera implanté à une distance réglementaire d'un mètre minimum du poteau ENEDIS

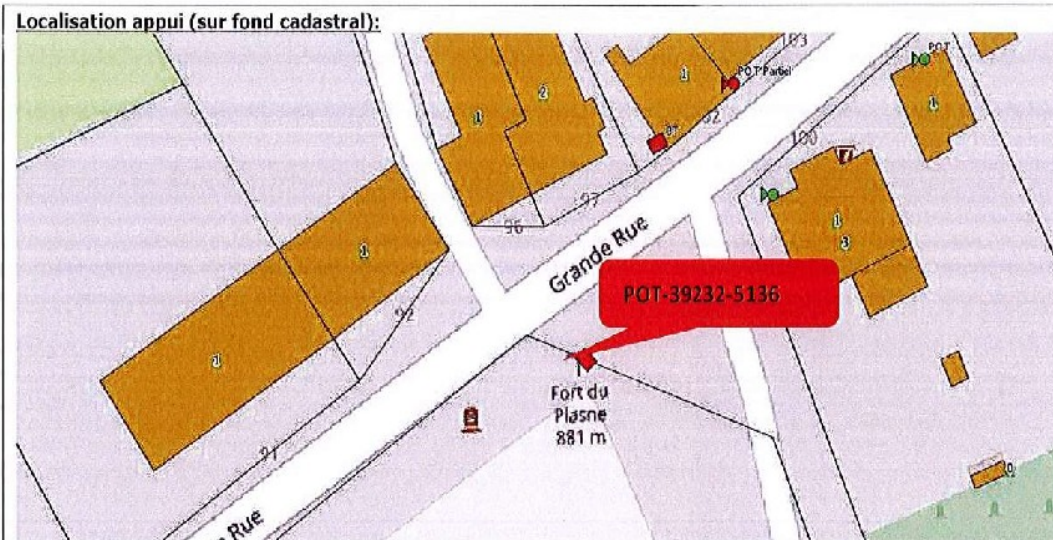
ACCORD DE PRINCIPE IMPLANTATION D'APPUI ALTITUDE FIBRE 39 – Phase PROJET/ETUDES D'EXECUTION

Date : 21-06-2022 Version : A

Référence PM : 39-157-096 NRO : 39-157

Adresse appui : 96 Grande Rue (Route Départementale 62) – Fort-du-Plasne 39232

Localisation appui (sur fond cadastral):



Domaine d'implantation :	Commune	Département	Autre :
Public :		X	
Privé :			

Géolocalisation : X : 928555.52 Y : 6617448.05

Largeur passage PMR :

Nécessité d'investigations complémentaires :

Photomontage :



Matériaux : METAL/COMPOSITE Hauteur : 10 ml

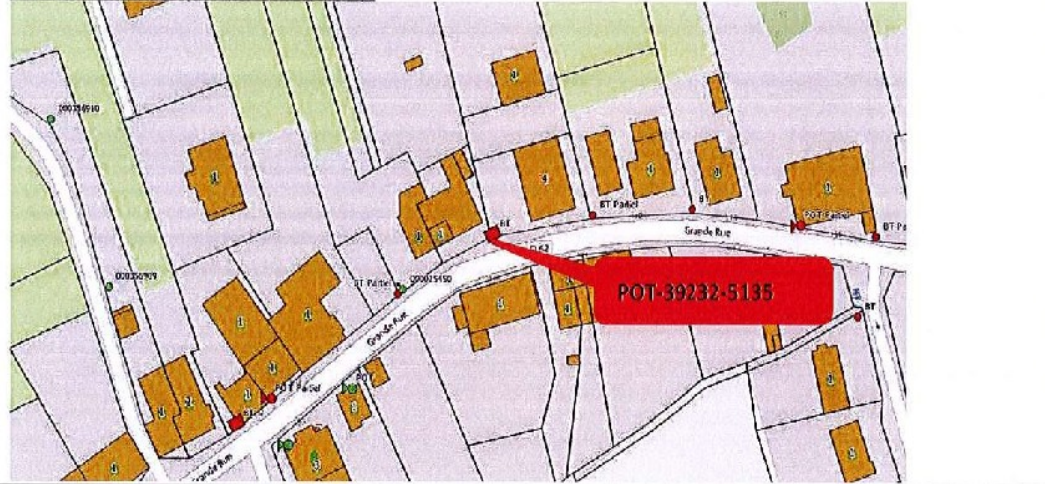
Accord de principe du gestionnaire de voirie :
(Cachet, signature, date)

Chouet

ACCORD DE PRINCIPE IMPLANTATION D'APPUI ALTITUDE FIBRE 39 – Phase PROJET/ETUDES D'EXECUTION

Date :	21-06-2022	Version :	A
Référence PM :	39-157-096	NRO :	39-157
Adresse appui : 106 Grande Rue (Route Départementale 62) – Fort-du-Plasne 39232			

Localisation appui (sur fond cadastral):



Domaine d'implantation :			Géolocalisation : X : 928637.9 Y : 6617520.8	
	Commune	Département	Largeur passage PMR :	
		Autre		
Public :		X		
Privé :			Nécessité d'investigations complémentaires :	

Photomontage :



Matériaux : BOIS **Hauteur :** 8 m

Accord de principe du gestionnaire de voirie :
(Cachet, signature, date)

Signature

Observations complémentaires : Compte-tenu des exigences fixées par ENEDIS, le poteau implanté pour la pose de la fibre sera implanté à une distance réglementaire d'un mètre minimum du poteau ENEDIS

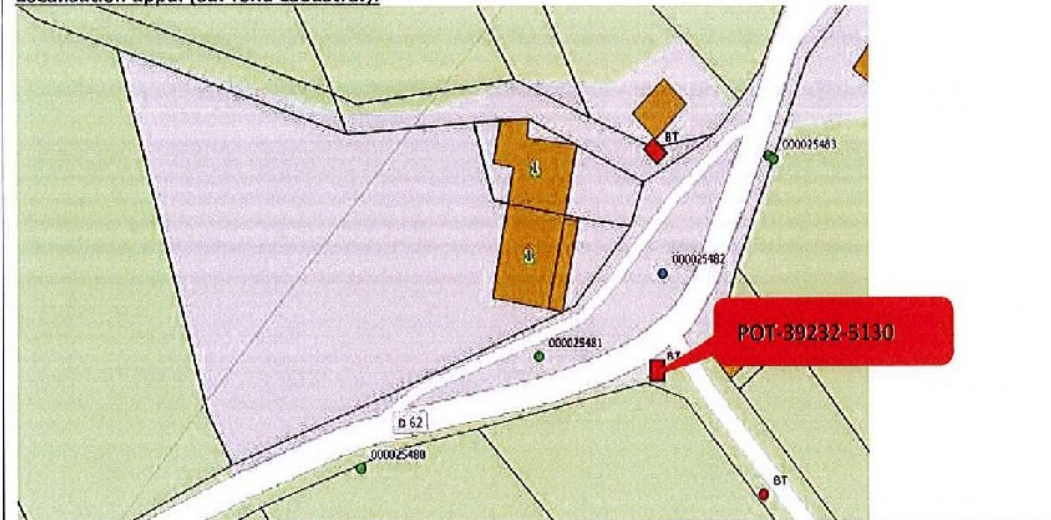
ACCORD DE PRINCIPE IMPLANTATION D'APPUI ALTIITUDE FIBRE 39 – Phase PROJET/ETUDES D'EXECUTION

Date : 21-06-2022 Version : A

Référence PM : 39-157-096 NRO : 39-157

Adresse appui : 171 Les Monnets (Route Départementale 62) – Fort-du-Plasne 39232

Localisation appui (sur fond cadastral):



Domaine d'implantation :	Commune	Département	Autre :
Public :		X	
Privé :			

Géolocalisation : X : 929698.7 Y : 6618275.8

Largeur passage PMR :

Nécessité d'investigations complémentaires :

Photomontage :



Matériaux : BOIS Hauteur : 8 ml

Accord de principe du gestionnaire de voirie :
(Cachet, signature, date)

Clouet

Observations complémentaires : Compte-tenu des exigences fixées par ENEDIS, le poteau implanté pour la pose de la fibre sera implanté à une distance réglementaire d'un mètre minimum du poteau ENEDIS



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
 Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
 Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : DEMIR Prénom : Cédril
 Dénomination : FIITELCOM Représenté par :
 Adresse Numéro : ... Extension : ... Nom de la voie : ZI INOVA 3000 - Allée 22 n°3
 Code postal 8 1 5 0 Localité : THAON-LES-VOSGES Pays : FRANCE
 Téléphone 0 7 8 9 6 2 9 4 7 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : contact@fritelcom.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : ALTITUDE FIBRE 39 Prénom :
 Adresse Numéro : 13 Extension : ... Nom de la voie : rue Louis Rousseau - Résidence Odyssee
 Code postal 3 9 0 0 0 Localité : LONS LE SAUNIER Pays : France
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 02 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : ... Extension : ... Nom de la voie : Les Nouris / Grande Rue
 Code postal 3 9 1 5 0 Localité : Fort - du - Plasne
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	... mètres	... mètres	... mètres

 Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)
 Station service Renouvellement Création
 Autres Implantation de poteaux
 Date prévue de début d'application 23.09.2022 Durée d'application (en jours calendaires) : 180
 Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : _____

Nature du dépôt ou stationnement : Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) : _____

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____
 Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽³⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) : _____

Sous voie : Tranchée longitudinale _____ mètres
 Tranchée transversale _____ mètres
 Fonçage _____ mètres

Sous accotement ou trottoirs :
 Tranchée longitudinale _____ mètres
 Tranchée transversale _____ mètres
 Fonçage _____ mètres

Amenagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 16 09 2022
 Nom : BERTRAND Prénom : Jessica Qualité : Aide Conducteur de Travaux

avis favorable le 23/09/2022

le maire
@louvet



(3) Extrait cadastral ou équivalent



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
 Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
 Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : DEMIR Prénom : Cédric
 Dénomination : FIITELCOM Représenté par :
 Adresse Numéro : ... Extension : ... Nom de la voie : ZI INOVA 3000 - Allée 22 n°3
 Code postal 8 8 1 5 0 Localité : THAON-LES-VOSGES Pays : FRANCE
 Téléphone 0 7 8 9 6 2 9 4 7 7 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : contact@fritelcom.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : ALTITUDE FIBRE 39 Prénom :
 Adresse Numéro : 13 Extension : ... Nom de la voie : rue Louis Rousseau - Résidence Odyssee
 Code postal 3 9 0 0 0 Localité : LONS LE SAUNIER Pays : France
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 02 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : ... Extension : ... Nom de la voie : Les Nains / Grande Rue
 Code postal 3 9 1 5 0 Localité : Fort-du-Plasne
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	... mètres	... mètres	... mètres

 Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)
 Station service Renouvellement Création
 Autres Implantation de poteaux
 Date prévue de début d'application 13.09.2022 Durée d'application (en jours calendaires) : 180
 Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : _____

Nature du dépôt ou stationnement : Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) : _____

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____
 Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) : _____

Sous voirie : Tranchée longitudinale _____ mètres
 Tranchée transversale _____ mètres
 Fonçage _____ mètres

Sous accotement ou trottoirs : Tranchée longitudinale _____ mètres
 Tranchée transversale _____ mètres
 Fonçage _____ mètres

Aménagement de surface ou soutèvements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 16 09 2022
 Nom : BERTRAND Prénom : Jessica Qualité : Aide Conducteur de Travaux

Avis favorable le 23/09/2022

*Le maire
 Jeanne*



(2) Extrait cadastre ou équivalent

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 04-11-2022

SLO

ID : 039-223900010-20221103-ARR_2022_1157-AR



Géolocalisation : X : 928334.8

Y : 6617411.9

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 04-11-2022

SLO

ID : 039-223900010-20221103-ARR_2022_1157-AR



Géolocalisation : X : 928555.52

Y : 6617448.05



Géolocalisation : X : 928637.9 Y : 6617520.8

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 04-11-2022



ID : 039-223900010-20221103-ARR_2022_1157-AR



Géolocalisation : X : 929698.7

Y : 6618275.8